

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau
de Gustave Törner offert en
vente par M^r Ch. Ed. Pecher

No. 2613

Anvers le 13 Février 1886

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2613

A Monsieur le Président de la
Commission du Musée Royal de
Peinture à Bruxelles

Monsieur le Président,

Sur la indication de Monsieur
J. Rousseau, Inspecteur des Beaux-Arts et
de Monsieur Maurice Aspach, mon beau-
frère, résidant à Bruxelles, je me suis
permis de vous envoyer aujourd'hui
un tableau du peintre belge Gustave
Pierson, mort à Anvers depuis plus de
vingt ans.

Ce tableau représentant un
paysage provient de la succession
de Mr. Ladance d'Anvers qui fut jadis
le voisin et parait-il l'ami du Peintre.

Divers artistes appartenant à
la direction de l'Académie d'Anvers
ayant examiné et beaucoup apprécié
ce tableau, ont jugé qu'il était utile
& heureux que notre Musée en fit l'acquisition.

Ils m'ont prie en consequence
de le soumettre à la Commission des
achats.

Toutefois, le Musée d'Anvers possé-
dant déjà deux tableaux de G. Pieron,
la susdite Commission, tout en votant
à l'unanimité pour l'achat, ne put
offrir qu'un prix minime.

Cette offre ne représentant pas la
valeur du tableau, elle fut déclinée
sur le conseil de Connaisseurs Compétents.

Avant de faire offrir ce tableau
en vente à des particuliers, l'on m'en-
gage de le soumettre à la Commission
du Musée de Bruxelles qui peut-être vou-
drait s'y intéresser pour compléter
sa collection de peintres Belges.

C'est dans ce but Monsieur, que
je vous ai envoyé l'œuvre en question
dont le prix demandé est fr. 3000.

Je vous remercie d'avance de bien
vouloir être mon intermédiaire avec
la Commission du Musée & vous prie Mon-
sieur, d'agréer mes civilités très distinguées.

Ch. Decker
27 Avenue Rubens.

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

2013

Bruxelles, 18 février 1886

M^r Ch. E. Picher

27 Avenue Rabeno

à Anvers

La Commission Directrice a
examiné avec intérêt le Paysage
de feu Gustave Piéron, que
nous avons eu l'obligeance de
lui soumettre.

Elle serait disposée,
M^r à acquiescer ce petit tableau
à nous consentir à le lui
céder pour deux mille francs
et elle attend une réponse
favorable de votre part
pour soumettre cet achat
à l'approbation du Gouver-
nement. Agr. M^r l'ass.
de us. et des aut.

Ch. E. Picher.

Le Secrétaire

PS



Anvers le 19 Février 1885

à Monsieur V. Stenon
Secrétaire de la Commission Di-
rectrice des Musées Royaux de
Peinture & Sculpture

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous ac-
-user réception de votre estimée let-
-tre du 18^e et je remercie la Com-
-mission Directrice des Musées Royaux
d'avoir bien voulu prendre en consi-
-dération le tableau que je lui ai
soumis.

Loinque son offre de fr^s 2000
(Deux mille francs) s'écarte assez du
prix demandé, je l'accepte néanmoins
parce qu'elle se rapproche sensib-
-lement de la valeur estimée et parce
-que j'estime que l'entrée de cette
œuvre au musée, tout en me per-
-mettant de la revoir encore, sera
d'un utile enseignement pour le

Artists Belgs qui cultivent le
genre de Gustave Peiron. -

Dans l'attente d'une déci-
-sion ultérieure du Gouverne-
-ment, je vous prie Monsieur
le Secrétaire, d'agréer l'expres-
-sion de mes sentiments très
distingués.

Ch. Decker
27 Avenue Rubens
Anvers

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2613

Brux. 28 février 1886

à M^r le Ministre des
Agric.

Nous avons l'honneur
de vous prier de vouloir
bien nous autoriser à
acquiescer de M^r Ch.
Pecher, au prix de deux
mille francs, un charmant
petit paysage de Gustave
Piéron, mort très jeune
et dont les œuvres sont
pour ainsi dire assez
difficiles à se procurer.

Le tableau que nous vous
présentons incontestablement
est l'un des meilleurs pro-
duits des peintres, offre
en outre l'avantage d'être
complet et une des lacunes
de la Galerie des œuvres
modernes de l'Etat.

Ag^r.
Le Secrétaire
Ry

Le Président
L. S.

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS

N^o 20894

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

9 Mars 1886

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2613

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 28 février dernier,
j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous
êtes autorisés à acquiescer, de M^{rs} Ch. Facher,
un paysage de Gustave Tiron, pour le
prix de deux mille francs (fr 2000..)

Après, Messieurs, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre,

J. M. M. M.

A la Commission directrice
des Musées de peinture et de sculpture de l'Etat



Brux. 11 Mars 1888

M^r Ch. Ed. Picher
27 Avenue Rubens

L'acquisition par le
Musée de Bruxelles d'un
petit paysage de feu
Gustave Piétre étant
autorisée par le Gouver-
nement, je vous prie
de vouloir bien
me faire parvenir des
~~formulaires~~^{perceptions} de constat &
de déclaration conformes
à l'après les formuliers
ci-joints.

Uniquement, je vous
prie, et de vous en
d'après de 1888, et de
dépense ^{du prix d'achat} devant être
payée par le reliquat

De l'incense levée

Agn. chm. l'apr. de
mon Com. de l'ent.

Le Secrétaire

DS

Entre Mr Louis J. P. de la Ca
Dev. du m. R. de P. & de S.
D'une part

Et Mr Charles, Edouard Pecher
à Nevers, Armand Rabreau &
D'autre part

Il a été convenu.

M. Ch. Ed. Pecher cède aux dits
Messrs pour la somme de
deux mille francs (F 2000)
un payage pour son
pauvre Gustave Pichon. Ce
tabl. mesure 32 de largeur
sur 23 de hauteur.

Le prix d'achat mentionné
ci-dessus sera effectué dès
la formalité de la Comptabilité
aura été remplie.

Fait en double, à Nevers,
le 28 Dec. 1885

Le Vendeur
Le Signant Contrepartie

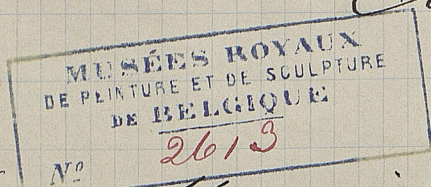
Ce triple original
donné en double
français

Le Soussigné déclare
qu'il lui a dû payer illégalement
v. de P. & de S. la
Somme de Deux mille francs
(Fr 2000). . . en paiement
de pres d'un tableau est
fais M. Gustave Pichon
représentant un Paysage
dont la copie a été
convenue par contrat
en date du ~~20~~ 28
Déc. 1885.

Amiens, le 11 Mars 1886

En triple expédition
L'art. 1781 du Code de Proc.
Béres

Anvers le 12 Mars 1886



À Monsieur F. Sténou,
Secrétaire de la Commission Direc^{ce}
des Musées Royaux de Peinture & Sculpture
à Bruxelles.

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre honorée
lettre du 44 C^{te} dont je vous remercie,
j'ai l'avantage de vous remettre
sous ces plis, l'expédition de contrat
et de déclaration d'après les formulés
que vous m'avez envoyés.

Je pense m'être conformé aux
formalités requises; s'il n'en était pas
ainsi, je vous prierais d'avoir la
bonté de m'en prévenir et je m'em-
presserais alors de faire le nécessaire.

Veuillez Monsieur le Secrétaire,
agréer l'assurance de mes sentiments
très distingués,

Ch^{te} Decker